

VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE....2023-13

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL À TITRE GRACIEUX

Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22-15, L.2122-23 et L.2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2211-1,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, autorisant le Maire à prendre toutes les décisions relatives à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par le Président de l'Association Sportive Automobile Corbières pour la mise à disposition d'un local communal pour entreposer du matériel nécessaire au Rallye National des Corbières organisé en avril 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à la formalisation d'une convention pour cette mise à disposition d'un local,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local communal, entre la Commune de Lézignan-Corbières et l'Association Sportive Automobile Corbières, situé 35T avenue Gabriel Péri et cadastré sous le numéro 496 de la section AD, du 13 mars au 14 avril 2023.

Article 2 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donné acte, et publiée sur le site Internet de la Commune.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230310-DM-2023-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/03/2023

Publication : 16/03/2023

Le Maire, Gérard FORCADA

Lézignan-Corbières, le 10 mars 2023

Le Maire,
Gérard FORCADA



CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication électronique le

Le Maire,

Gérard FORCADA

